



**DELIBERATION N° 24/021 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LE PROJET "PASQUALE PAOLI 2025 - 300ÈME ANNIVERSAIRE  
DE LA NAISSANCE DU PÈRE DE LA PATRIE"**

**CHÌ APPROVA U PRUGETTU "PASQUALE PAOLI 2025 - 300ESIMU  
ANNIVERSARIU DI A NASCITA DI U BABBU DI A PATRIA"**

**SEANCE DU 1ER MARS 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le premier mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 16 février 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Vannina CHIARELLI-LUZI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à M. Ghjuvan'Santu LE MAO  
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI  
Mme Valérie BOZZI à Mme Santa DUVAL  
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à M. Jean-Paul PANZANI  
Mme Françoise CAMPANA à Mme Vannina CHIARELLI-LUZI  
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Muriel FAGNI  
Mme Angèle CHIAPPINI à M. Georges MELA  
Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Sandra MARCHETTI  
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA  
M. Jean-Charles GIABICONI à M. Hervé VALDRIGHI  
M. Xavier LACOMBE à M. Didier BICCHIERAY  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Jean-Michel SAVELLI  
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE  
Mme Paula MOSCA à Mme Frédérique DENSARI  
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Chantal PEDINIELLI  
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA  
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Pierre GUIDONI

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Félix BENEDETTI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Petru Antone FILIPPI, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Charlotte TERRIGHI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau code pour l'action culturelle et du nouveau code pour le patrimoine de la Collectivité territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 22/025 AC de l'Assemblée de Corse du 25 février 2022 approuvant l'inscription de collections à l'inventaire réglementaire du musée « Maison natale de Pasquale Paoli »,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité,

**Ont voté POUR (54) : Mmes et MM.**

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le lancement du projet « Paoli 2025 » et la philosophie politique visant à préparer le tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli.

**ARTICLE 2 :**

**ACTE** la création du Comité de pilotage, instance exécutive du projet, et

**APPROUVE** sa composition actuelle, ainsi que sa méthode d'élargissement.

**ARTICLE 3 :**

**DESIGNE**, ainsi qu'il suit, un représentant par groupe de l'Assemblée de Corse qui participera, dès les prochaines semaines, à la mise en place des organes décisionnels et organisationnels du projet « Paoli 2025 » :

M. Petru Antone FILIPPI  
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI  
M. Saveriu LUCIANI  
Mme Véronique PIETRI  
M. Pierre GHIONGA  
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 1er mars 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 29 FÉVRIER ET 1ER MARS 2024

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PASQUALE PAOLI 2025 - 300ESIMU ANNIVERSARIU DI A**  
**NASCITA DI U BABBU DI A PATRIA**

**PASQUALE PAOLI 2025 - 300ÈME ANNIVERSAIRE DE LA**  
**NAISSANCE DU PÈRE DE LA PATRIE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et des Enjeux Sociétaux

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet d'engager le projet de commémoration du Tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli et de poser les premières bases du cadre stratégique ayant vocation à éclairer les enjeux et la philosophie politique relatifs à cette commémoration.

Il a également pour objet de proposer une première composition du comité de pilotage à qui serait confiée la mission de définir les objectifs stratégiques, les principes d'adhésion à ce projet ainsi que ses modalités de déclinaison, et d'assurer enfin le suivi de sa concrétisation.

Nul ne contestera l'importance de Pasquale Paoli, né le 6 avril 1725, et de son œuvre politique dans l'histoire de la Corse.

Les travaux menés par les historiens et les universitaires ont très largement permis d'appréhender la portée de son action au cœur du 18<sup>ème</sup> siècle et d'en apprécier le caractère fondamentalement révolutionnaire.

La naissance d'une République en 1755, au temps des monarchies absolues de droit divin, et, avec elle l'édification de tous les socles constitutifs d'une conception démocratique de la vie de la cité (valeurs d'humanisme, instauration de la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, liberté religieuse, égalité entre les femmes et les hommes, importance conférée au savoir comme objet et outil d'émancipation et de liberté,...) renversent le cours de l'histoire et font entrer la Corse dans la lumière du 18<sup>ème</sup> siècle.

C'est précisément en vertu de ses qualités de précurseur et de pionnier qu'il fut considéré à son époque comme un homme politique d'importance majeure.

Son œuvre transcenda l'île et inspira jusqu'à l'élaboration de la constitution américaine.

Paoli est donc à la fois corse et européen, universel et homme d'avenir.

La commémoration en 2007 du 200ème anniversaire de sa mort par les institutions de la Corse avait très largement contribué à éclairer la richesse et la complexité du personnage historique, et à rehausser, sur des bases scientifiques incontestables, la portée de son action politique, en Corse comme sur la scène internationale.

Le tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli a donc vocation première de rappeler, et notamment aux jeunes générations, l'épopée paoliste, l'expérience démocratique d'une île devenue une Nation indépendante, le rayonnement européen

et international de son œuvre et la modernité de son héritage.

La volonté du Conseil exécutif de Corse est toutefois d'aller au-delà du seul registre de la commémoration et des enjeux de mémoire qui lui sont consubstantiels.

Conformément à ce que fut la démarche novatrice du paolisme en son temps, le projet « Paoli 2025 » se veut porteur d'une dynamique humaine, intellectuelle, artistique, culturelle et économique intégrant les objectifs stratégiques suivants :

- insuffler au cours de l'année 2025 un élan créatif au sein de la société corse, en référence aux enjeux de naissance et/ou de renaissance
- interroger les conditions du renouvellement et de respiration démocratique au regard des grands enjeux du siècle : changement climatique, mondialisation, révolution technologique, risques sanitaires,...
- mobiliser la jeunesse autour des enjeux d'appropriation de l'héritage et de construction d'une citoyenneté moderne
- contribuer à renforcer l'ancrage méditerranéen et l'action internationale de la Corse.

Ces choix illustrent par conséquent la volonté d'orienter les démarches commémoratives dans un sens explicitement universaliste, ouvert et résolument tourné vers l'avenir.

Fruit d'une coïncidence, ce projet s'inscrit enfin dans le processus de construction d'un statut d'autonomie de la Corse.

Cette conjonction potentielle offre une opportunité unique de corréliser à la construction institutionnelle et politique l'élan du projet Paoli 2025 qui, sous des formes à définir, a vocation à éclairer l'avenir que nous voulons bâtir pour la Corse et son peuple, au moment où l'île pourrait basculer dans une nouvelle ère de son histoire.

C'est autour de ces quelques idées force que le Conseil exécutif de Corse propose d'orienter la démarche Paoli 2025.

### **1. Pasquale Paoli et la Révolution Corse au cœur de nos politiques publiques**

Depuis 2015, la volonté constante du Conseil exécutif de Corse a été de souligner et valoriser l'importance de cette période phare qui a marqué de son empreinte l'histoire de la Corse et des Corses.

Ainsi, en 2017 était votée par l'Assemblée de Corse une délibération portant sur « *Le nouveau cadre du Patrimoine* » fixant une ligne d'objectifs forts en matière de déploiement des politiques publiques de notre institution sur le plan patrimonial.

#### **• U Museu Pasquale Paoli di Merusaglia**

La mise en œuvre des politiques publiques autour de Pasquale Paoli et de la Révolution Corse visait à dynamiser le musée Pasquale Paoli de Merusaglia, se trouvant dans sa maison natale et où reposent ses cendres.

Dans cette optique, le musée a procédé à sa modernisation muséographique afin de

répondre à la fois à la préoccupation de conservation des collections et aux nouvelles pratiques de visites des publics. Dans ce sens, la première exposition du musée Pasquale Paoli sera pérennisée et fera partie intégrante du nouveau parcours permanent du musée.

- **A Strada Paolina**

L'un des objectifs prioritaires porté par le document cadre de la politique patrimoniale consistait en la création de l'itinéraire « Strada Paolina ».

Ce projet a pour but de valoriser le patrimoine culturel et historique de la Corse à travers un parcours patrimonial s'articulant autour des lieux de mémoire qui ont symbolisé la Révolution Corse et le Généralat de Pasquale Paoli. L'initiative à fort caractère patrimonial est considérée comme un axe majeur de l'aménagement de l'intérieur et de la montagne. Il s'agissait là de favoriser une réappropriation globale du territoire de la Castagniccia, et au-delà, de la Corse entière, par ses habitants ainsi que de permettre une sensibilisation des scolaires à leur histoire, leur culture, leur langue et leur patrimoine.

Cet itinéraire pédagogique et touristique permet la mise en valeur d'édifices remarquables avec le triple objectif d'une promotion touristique, d'une valorisation historique et patrimoniale, et d'une dynamisation économique en mettant l'accent sur l'artisanat et les producteurs locaux.

Ce parcours historique s'accompagne d'investissements conséquents concernant notamment le Couvent Saint François de Merusaglia et l'une des chapelles à fresques les plus remarquables : San Tumasgiu di Pastureccia, hameau de Castellu di Rustinu.

- **« E so vite facenu a nostra storia - leurs vies font notre histoire »**

À partir de 2018, la Collectivité de Corse a lancé l'appel à projets : « E so vite facenu a nostra storia - leurs vies font notre histoire » à destination des élèves des écoles primaires, des collèges et des lycées de Corse, publics ou privés.

Cet appel à projets a pour ambition de mieux faire connaître le patrimoine historique et culturel de la Corse, mais aussi d'améliorer par l'usage, l'apprentissage de la langue corse, en invitant les élèves à produire une œuvre collective valorisant un personnage historique de notre île.

Il existe, en effet, en Corse, une multitude de personnages historiques célèbres ou moins connus. La valorisation de ces femmes et de ces hommes remarquables est importante.

Parmi ces grandes figures, celle de Pasquale Paoli a été la plus plébiscitée.

Cet appel à projets a permis d'accompagner près de 1 220 élèves en vue de la constitution et du financement de 55 projets.

Ces différentes actions seront donc amenées à se renouveler et à s'amplifier dans les prochaines années. Elles ont pour vocation à s'intégrer pleinement dans l'agenda « Paoli 2025 ».

## **2. La construction d'une stratégie commune, ouverte et fédératrice**

Le paolisme est un objet vivant, moderne, ouvert. C'est cette capacité de projection qu'il convient de mettre en avant à l'occasion du 300<sup>ème</sup> anniversaire, tout en donnant à chaque Corse la possibilité de se réapproprier l'œuvre et l'histoire.

Le projet « Paoli 2025 » doit tirer sa force de l'adhésion du plus grand nombre et d'une méthode de co-construction avec l'ensemble des composantes de la société corse, non seulement avec les acteurs culturels et les intellectuels, mais également avec le monde éducatif ainsi que les secteurs associatif, social et économique. Il a vocation également à mobiliser la diaspora corse.

Aussi, afin de préparer cette année-événement et de stimuler l'élan indispensable à la mesure de sa force historique, il est proposé de constituer un comité de pilotage.

### **Un comité de pilotage constituera l'instance exécutive du projet.**

Ce comité aura pour mission de formuler des propositions, des avis et des recommandations sur les orientations et le contenu du programme du tricentenaire, qu'il validera *in fine*. Il s'agit donc avant tout d'une instance motrice de décision et d'expertise.

Il aura également pour rôle de constituer un Comité technique, qu'il mobilisera pour étudier et opérationnaliser les orientations stratégiques.

Ce comité de pilotage, présidé par le Président du Conseil exécutif de Corse sera, dans sa première composition, constitué de la manière suivante :

- La Présidente de l'Assemblée de Corse ;
- La Conseillère exécutive en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation ;
- La Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de l'innovation sociale et du handicap ;
- Un représentant de chaque groupe politique présent au sein de l'Assemblée de Corse ;
- Les députés et sénateurs de la Corse ;
- Le Président de l'Università di Corsica ;
- Les instances consultatives de la Collectivité de Corse (CESEC, Assemblea di a Giuventù, Chambre des Territoires), selon des modalités de représentation et d'échanges, à définir dans le cadre du Comité de pilotage et en concertation avec celles-ci.

Ce comité intégrera l'ensemble des Présidents d'EPCI et des maires manifestant leur volonté d'adhésion.

Ceux-ci seront saisis par courrier du Président du Conseil exécutif de Corse après le passage du rapport devant l'Assemblée de Corse.

Une fois institué, le Comité de pilotage sera amené à élargir et parachever sa composition, en y intégrant notamment des personnalités de renommée internationale, des figures intellectuelles ainsi que des personnalités qualifiées et

toute autre personne qu'il jugera utile à la construction de la démarche.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.